

Annexe : Modèle de rapport annuel sur la liberté d'expression (2026)

Comme il était indiqué dans les notes de service du 14 décembre et du 12 septembre 2018 du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'époque, chacun des collèges et des universités subventionnés par des fonds publics de la province doit dresser un rapport annuel sur la mise en œuvre d'une politique en matière de liberté d'expression. Veuillez utiliser le présent modèle pour préparer ce rapport; vous pouvez à votre discrétion annexer d'autres documents ou des renseignements propres à votre établissement.

Les rapports annuels sur la liberté d'expression préparés par les collèges et les universités seront des documents publics et doivent respecter les obligations en matière de protection de la vie privée. Veuillez déclarer les événements ou incidents qui se sont produits entre le **1^{er} août 2025** et le **31 juillet 2026**.

Les rapports doivent être publiés sur le site Web de l'établissement et transmis à la Direction des politiques de l'éducation postsecondaire du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité au plus tard le **25 septembre 2026**.

Veuillez transmettre le rapport annuel de votre établissement ainsi que le lien vers sa page sur votre site Web à l'adresse suivante : psepolicy@ontario.ca. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des politiques de l'éducation postsecondaire du ministère en écrivant à cette même adresse.

Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2025? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

La politique de l'Université Laurentienne relative à la liberté d'expression n'a pas été modifiée depuis notre dernier rapport. Vous trouverez ici un lien vers cette politique: <https://laurentienne.ca/a-propos/politiques-responsabilisation/politique-liberte-parole>

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Il existe plusieurs voies pour soumettre des questions ou des réclamations dans le cadre de cette politique, notamment auprès du Bureau de la rectrice (president@laurentian.ca) et du Bureau de l'équité, diversité et des droits de la personne (edhr@laurentian.ca).

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

L'université soutient la liberté d'expression sur son campus. La procédure de réservation des salles mise en place par l'université détermine le niveau de sécurité susceptible d'être nécessaire pour garantir la sécurité de tous les participants et intervenants. À notre connaissance, aucun événement extrascolaire n'a été annulé au cours de l'année écoulée pour des raisons de sécurité ou en raison des coûts que cela aurait impliqués.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Entre le **1^{er} août 2025** et le **31 juillet 2026**, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

Aucune plainte officielle concernant la liberté d'expression n'a été enregistrée à l'Université Laurentienne au cours de la période considérée.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) : N/A

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

N/A

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

N/A

Section C : Données sommaires

Veuillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	0
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	0
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	0
Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	0

À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	Non
--	-----

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus, en ligne ou en personne, entre le **1^{er} août 2025** et le **31 juillet 2026**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

1 154

Commentaires de l'établissement (le cas échéant).

N/A
